

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001037 - 2019 B 00953 - 878 974 880 - 2BLS

**2BLS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 348 000 euros**  
**Siège social : 4 route de Ponthoile, Hameau de Nolette**  
**80860 NOYELLES SUR MER**  
**878 974 880 RCS AMIENS**

**RAPPORT DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 janvier 2026**

**Exercice clos le 30 septembre 2025**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2025, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de cet exercice, nous constatons une dépréciation de la valeur des titres de participation FRIENDS & FAMILY GARAGE, compte tenu des pertes importantes de cette société. Cela impacte négativement le résultat de la société, qui est déficitaire.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous poursuivrons la gestion prudente de la société et de son patrimoine.

**RÉSULTATS - AFFECTATION**

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 446,82 euros contre 251,68 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 239,87 euros contre 1 810,18 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 205,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0,00 contre 0,00 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0,00 euros contre 297,88 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0,36 euros contre 0,05 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 892,05 euros contre 2 359,79 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 892,05 euros contre -2 359,79 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -108 083,50 euros (1 232,93 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -110 975,55 euros contre -1 126,86 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 se solde ainsi par une perte de -110 975,55 euros contre une perte de -1 126,86 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 251 166,79 euros contre 362 078,12 euros pour l'exercice précédent.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -110 975,55 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -110 975,55 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-110 975,55 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 126,86 euros
Au compte « <b>report à nouveau</b> »	-110 975,55 euros
S'élevant ainsi à	-112 102,41 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 250 556,19 euros.

### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

### GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

#### Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à NOYELLES SUR MER,  
Eric BARBIER de la SERRE  
Gérant



**2BLS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 348 000 euros**  
**Siège social : 4 route de Ponthoile, Hameau de Nolette**  
**80860 NOYELLES SUR MER**  
**878 974 880 RCS AMIENS**

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 janvier 2026**

**Exercice clos le 30 septembre 2025**

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à NOYELLES SUR MER,  
Eric BARBIER de la SERRE  
Gérant



**2BLS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 348 000 euros**  
**Siège social : 4 route de Ponthoile, Hameau de Nolette**  
**80860 NOYELLES SUR MER**  
**878 974 880 RCS AMIENS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 12 janvier,  
A 9 heures,

Madame Béatrice BARBIER de la SERRE, demeurant 4 route de Ponthoile, Hameau de Nolette 80860 NOYELLES SUR MER,

Propriétaire de la totalité des 348 parts sociales de 1 000 euros composant le capital social de la Société 2BLS,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Eric BARBIER de la SERRE, gérant non associé de la Société,

**I- A préalablement exposé ce qui suit :**

Monsieur Eric BARBIER de la SERRE, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025 et le rapport de la gérance ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social dans les mêmes délais.

**II- A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à -110 975,55 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-110 975,55 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 126,86 euros
Au compte « <b>report à nouveau</b> »	-110 975,55 euros
S'élevant ainsi à	-112 102,41 euros

#### **TROISIÈME DÉCISION**

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

#### **QUATRIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

#### **CINQUIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 0 euros.

#### **SIXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique  
Béatrice BARBIER de la SERRE



**2BLS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 348 000 euros**  
**Siège social : 4 route de Ponthoile, Hameau de Nolette**  
**80860 NOYELLES SUR MER**  
**878 974 880 RCS AMIENS**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 12 janvier 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2025**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à -110 975,55 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-110 975,55 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 126,86 euros
Au compte « <b>report à nouveau</b> »	-110 975,55 euros
S'élevant ainsi à	-112 102,41 euros

Certifié conforme  
La Gérance  
Eric BARBIER de la SERRE



# COMPTES ANNUELS

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

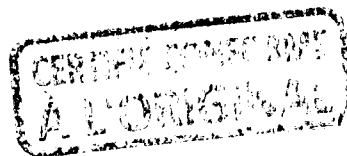
SARL 2BLS

4 route de Ponthoile

80860 NOYELLES-SUR-MER

NAF : 7022Z-

Siret : 87897488000014



A handwritten signature in black ink, appearing to be "EUF".



24 Bis rue des Canadiens  
76260 EU

**SOMMAIRE**

<b>Comptes annuels</b>	<b>2</b>
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6

# **Comptes annuels**

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
<b>ACTIF</b>				
<i>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</i>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	932	932		
<i>Immob. en cours / Avances &amp; acomptes</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
<i>Participations et créances rattachées</i>	250 000	110 000	140 000	250 000
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>250 932</b>	<b>110 932</b>	<b>140 000</b>	<b>250 000</b>
<b>Stocks</b>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<b>Créances</b>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	117		117	
<i>Personnel</i>				
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	366		366	320
<i>Autres créances</i>				
<b>Divers</b>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	77 842		77 842	75 971
<i>Disponibilités</i>	32 819		32 819	35 787
<i>Charges constatées d'avance</i>	23		23	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>111 167</b>		<b>111 167</b>	<b>112 078</b>
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>362 099</b>	<b>110 932</b>	<b>251 167</b>	<b>362 078</b>

## Bilan

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
<b>PASSIF</b>		
<i>Capital social ou individuel</i>	348 000	348 000
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	733	733
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	13 926	13 926
<i>Report à nouveau</i>	-1 127	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-110 976</b>	<b>-1 127</b>
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>250 556</b>	<b>361 532</b>
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>		76
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	406	471
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	205	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	205	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>611</b>	<b>546</b>
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>251 167</b>	<b>362 078</b>

## Compte de résultat

	du 01/10/24 au 30/09/25 12 mois	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue</i>				
<i>Production stockée</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>				
<i>Autres produits</i>				
<b>Total</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock (m/ses)</i>				
<i>Achats de m.p &amp; aut.approv.</i>	447	252	195	77,53
<i>Variation de stock (m.p.)</i>				
<i>Autres achats &amp; charges externes</i>	2 240	1 810	430	23,74
<i>Taxes et paiements assimilés</i>	205		205	
<i>Salaires et Traitements</i>				
<i>Charges sociales</i>				
<i>Amortissements et provisions</i>		298	-298	-100,00
<i>Autres charges</i>				620,00
<b>Total</b>	2 892	2 360	532	22,56
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 892</b>	<b>-2 360</b>	<b>-532</b>	<b>22,56</b>
<i>Produits financiers</i>	1 917	1 233	684	55,44
<i>Charges financières</i>	110 000		110 000	
<b>Résultat financier</b>	<b>-108 084</b>	<b>1 233</b>	<b>-109 316</b>	<b>NS</b>
<i>Opérations en commun</i>				
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-110 976</b>	<b>-1 127</b>	<b>-109 849</b>	<b>NS</b>
<i>Produits exceptionnels</i>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-110 976</b>	<b>-1 127</b>	<b>-109 849</b>	<b>NS</b>

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2BLS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 251 167 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 110 976 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	932			932
<i>Immobilisations financières</i>	250 000			250 000
<b>Total</b>	<b>250 932</b>			<b>250 932</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	932			932
<i>Immobilisations financières</i>		110 000		110 000
<b>Total</b>	<b>932</b>	<b>110 000</b>		<b>110 932</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>140 000</b>

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

## Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<i>- Filiales (détenues à + 50 %)</i>				
<i>- Participations (détenues entre 10 et 50%)</i>				
<b>SAS F.F.G. FRIENDS &amp; FAMILY GARAGE 59170 CROIX</b>	<b>2 060 000</b>	<b>-910 216</b>	<b>12,13</b>	<b>-1 224 919</b>

## Notes sur le bilan

## Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)					
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	250 000	140 000			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

La société dans laquelle nous détenons une participation a subi une perte importante qui nous a conduit à procéder à une dépréciation de la valeur des titres.

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 506 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	483	483	
Capital souscrit – appelé, non versé	23	23	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>506</b>	<b>506</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Produits à recevoir

	<b>Montant</b>
<i>Banque – Intérêts courus à recevoir</i>	46
<b>Total</b>	<b>46</b>

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 348 000,00 euros décomposé en 348 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 611 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>	<b>Echéances à plus de 5 ans</b>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	406	406		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	205	205		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
<b>Total</b>	<b>611</b>	<b>611</b>		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	<b>Montant</b>
<i>Taxe professionnelle CAP</i>	205
<b>Total</b>	<b>205</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
<i>Fournitures bureau constatées d'av.</i>	23		
<b>Total</b>	<b>23</b>		